



Antennes relais ,téléphonie mobile,de plus en plus suréquipées ,à proximité d'un hameau d'habitations,inquiétudes face installations 5G.

Par **Ambrosetti**, le **02/01/2019** à **18:46**

Monsieur Madame,

J'habite depuis juillet 1979 dans un petit hameau tout au sommet de la commune de (40 ans) A cette période, il y avait déjà une antenne relais VHF, radio située à environ 40 mètres de mon habitation en amont.

Depuis cette époque, des travaux de maintenance et de suivi de mise à jour des nouvelles technologies, téléphonie mobile 2G, 3G, 4G et pour bientôt la 5G, ont été réalisés sans notre consentement.

Nous n'avons jamais été informé ni questionné, la mairie il y a environ moins d'une dizaine d'années, a donné une autorisation d'extension du local, sans que soit affiché le permis, nous n'avons jamais cherché à nous opposer à quoi que ce soit, mais maintenant notre inquiétude est grande face à ces nouvelles technologies très critiquées que sont les ondes et notre exposition aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux des télécommunications ou par les installations radioélectriques.

Je voudrais savoir si à la date d'aujourd'hui, il existe une loi qui pourrait protéger les riverains, et quel recours nous avons face à ces opérateurs.

Les mesures affichées par l'Agence nationale des fréquences datent de 2 ans, elles sont comprises, entre 0 v/m à 61 v/m. (réellement ou pas)

Je vous remercie de comprendre ma réelle inquiétude, et vous adresse Madame ou Monsieur, mes sincères salutations.

Anonymisation.,,,,,.

Par **youris**, le **02/01/2019** à **20:09**

bonjour,

pour protéger les riverains de ce genre d'installations ou les contester, il faudrait que vous ayez des preuves de leurs dangers.

technologies très critiquées mais ceux qui les critiquent ne prouvent pas en quoi elles seraient dangereuses.

saisissez un expert indépendant en ce domaine pour faire des mesures.

salutations